

**MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
DE LA MRC DE BÉCANCOUR
(Règlement 289 de la MRC et ses amendements)**

Prenez avis que la *MRC de Bécancour* tiendra une assemblée publique le 24 septembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil des maires de la MRC, située au 3689-1, boulevard Bécancour (secteur Gentilly), Bécancour, concernant le projet de règlement numéro 423 mentionné ci-dessous.

Projet de règlement numéro 423 modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à revoir la limite de l'affectation « périmètre urbain » du secteur Gentilly, sur le territoire de la Ville de Bécancour.

Ce projet de règlement vise à agrandir une aire d'affectation urbaine à même une aire d'affectation agricole sur le territoire de la Ville de Bécancour. La superficie de l'agrandissement de l'affectation urbaine équivaut à environ 1100 mètres carrés.

Ce projet de règlement, ainsi que le document indiquant la nature des modifications que la municipalité concernée devra apporter à sa réglementation d'urbanisme sont disponibles, pour consultation, sur demande. Pour toute information sur le projet de règlement, vous pouvez communiquer avec madame Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement à la MRC de Bécancour, au numéro de téléphone 819-298-2070 ou par courriel au j.dumont@mrcbecancour.qc.ca.

Le comité d'aménagement de la MRC de Bécancour entendra, lors de cette assemblée publique du 24 septembre 2025, toute personne ou tout organisme intéressé à lui faire part de commentaires ou à déposer un mémoire concernant ce projet de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Donné à Bécancour, ce 25^e jour du mois d'août 2025.

A handwritten signature in blue ink, reading "Valérie Le Jeune".

Valérie Le Jeune
Greffière-trésorière adjointe